

PROCÈS-VERBAL

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 13 juin 2023 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

| | |
|-----------------------|---------------------|
| M. Paul Audet | M. Martin Bussières |
| Mme Jacqueline Demers | Mme Samantha Talbot |
| | M. Gaétan Lapointe |

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy et Mme Cécile Richard, adjointe administrative agit à titre de secrétaire d'assemblée est aussi présente.

Absences : Véronique Jacques, conseillère siège n° 1
Stéphanie Blais, directrice générale greffière-trésorière

2023-06-170 Ouverture de la séance extraordinaire

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 18 h 30.

ADOPTÉE

2023-06-171 Réception avis de convocation

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par la loi.

ADOPTÉE

2023-06-172 Adoption de l'ordre du jour du 13 juin 2023

Il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

- Ouverture de la séance extraordinaire
- Confirmation de la réception d'un avis de convocation
- Adoption de l'ordre du jour du 13 juin 2023
- Congé de maladie de Mme Stéphanie Blais
- Autorisation de signature pour la directrice générale par intérim
- Candidatures au poste de directeur général et greffier-trésorier pour le remplacement du congé de maternité de Mme Blais
- Levée de l'assemblée extraordinaire

ADOPTÉE

Congé de maladie de Mme Stéphanie Blais

Mme Stéphanie Blais a signifié par un billet médical, qu'elle est en arrêt de travail depuis le 8 juin dernier. Son retour est prévu pour le 19 juin prochain.

2023-06-173 Nomination d'une directrice générale par intérim

Considérant qu'en l'absence de la directrice générale, il y a lieu de nommer une directrice générale par intérim afin d'effectuer tous les pouvoirs qui lui sont confiés;

Considérant que Mme Cécile Richard, adjointe administrative est en mesure d'occuper le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que le conseil municipal nomme Mme Cécile Richard au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim et l'autorise à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, tous les documents légaux, au même titre que la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

**2023-06-174 Autorisation pour signatures des effets
 bancaires**

Considérant que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs, afin d'ajouter des signataires autorisés;

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Sainte-Praxède, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs à compter du 13 juin 2023 :

- Jean-François Roy, maire OU
- Martin Bussières, maire suppléant;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Stéphanie Blais, directrice générale OU
- Cécile Richard, adjointe administrative

ADOPTÉE

2023-06-175 Autorisation à ClicSÉCUR et Service Accès D Affaires

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que Mme Cécile Richard, directrice générale par intérim de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Praxède soit nommée administratrice principale auprès de ClicSÉCUR et Service Accès D Affaires.

ADOPTÉE

2023-06-176 Candidatures au poste de directeur général et greffier-trésorier pour le remplacement du congé de maternité de Mme Blais

Considérant l'offre d'emploi publié en avril dernier par les services du consultant Marc-André Paré, afin de combler le poste de directeur général et greffier-trésorier pour un congé de maternité ;

Considérant que trois (3) candidats(tes) ont été rencontrés(es) en entrevue pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ;

Considérant que selon les recommandations du consultant Marc-André Paré, M. Karl Peguy Saint Fort possède les compétences requises pour occuper le poste de directeur général par intérim pour la durée du congé de maternité de Mme Stéphanie Blais ;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la recommandation du consultant Marc-André Paré pour l'embauche de M. Karl Peguy Saint Fort, pour une durée déterminée, au poste de directeur général par intérim de la Municipalité de Sainte-Praxède, pour la durée du congé de maternité de Mme Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière actuellement en poste.

Un contrat de travail devra préalablement être approuvé par les membres du conseil municipal avant sa signature et son entrée en fonction.

Il est convenu que si le candidat refuse l'offre au poste de directeur général et greffier-trésorier, le conseil réitère l'offre de service auprès du consultant Marc-André Paré pour un second affichage.

ADOPTÉE

2023-06-177 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 19 h 15.

ADOPTÉE

Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Cécile Richard
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.